



**AVIS DE CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2017/2018**

(Extrait de l'arrêté n°C17-08-34 en date du 7 août 2017)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise le concours externe sur titres avec épreuves, le concours interne avec épreuves et le 3^{ème} concours avec épreuves d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire-Atlantique :

Nombre de postes ouverts :

Concours interne	Concours externe	3 ^{ème} concours	total
55	69	17	141

Conditions d'inscription :

I - Le concours externe sur épreuves :

Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

II - Le concours interne sur épreuves :

Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

III - Le 3^{ème} concours sur épreuves :

Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une période de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

(La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public).

(La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont pris en compte dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours).

Date des épreuves d'admissibilité :

Les premières épreuves se dérouleront à partir du 15 mars 2018, dans le Maine et Loire.

Pré inscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès du Centre de Gestion de Maine et Loire, **du 17 octobre 2017 au 8 novembre 2017** inclus, selon les modalités suivantes :

- soit par préinscription sur le site internet du CDG 49 (www.cdg49.fr). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de Maine et Loire, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- soit directement dans ses locaux
- soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1.60 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **16 novembre 2017**, selon les modalités suivantes :

- à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de Maine et Loire, **le cachet de la poste faisant foi**, pour les dossiers acheminés par voie postale, à l'adresse suivante :

**Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire
Maison des Maires
9 rue du Clon
49000 ANGERS**

- Tout dossier insuffisamment affranchi sera automatiquement refusé.
- Tout dossier arrivé après la date butoir de dépôt légal faisant l'objet d'une non-conformité d'oblitération (absence ou date postérieure) sera automatiquement refusé.